

# **+ 16 % pour les actionnaires. Combien pour les salariés ?**

Info'Com-CGT demande l'ouverture des négociations annuelles obligatoires (NAO) 2017 sur les salaires et porte d'ores-et-déjà les revendications suivantes :

- **Augmentation collective des salaires de 2 % pour l'année 2017**  
pour compenser notamment l'inflation des prix calculée par l'Insee en 2016 de 0,6 %.
- **Respect strict de l'égalité salariale homme/femme,**  
comme le prévoit le Code du travail.
- **Revalorisation de tous les bas salaires.**
- **Mise en place d'une grille des salaires par métiers.**
- **Augmentation du PEE à 350 euros** (actuellement 250 euros).
- **Restauration : augmentation de la part entreprise ;**  
laisser le choix aux salarié.es entre la cantine et la carte monéo.
- **Mutuelle : augmentation de la part entreprise à hauteur de 75 %.**
- **Pentecôte : demande que la direction offre ce jour,** comme les autres années.
- **Demande de changement de calcul pour la participation.**

Info'Com-CGT demande à la direction que soient fournies lors de la négociation les données suivantes afin que les NAO soient loyales :

- Nombre de salariés qui n'ont pas été augmentés depuis plus de 10 ans, 5 ans, 3 ans.
- Montant des augmentations les plus hautes, plus basses et moyenne depuis 7 ans.

Par ailleurs, Info'Com-CGT demande où en est la prise en charge des frais kilométrique vélo.